

Parking rue Jules Picard

Après plusieurs mois de travaux le nouveau parking rue Jules Picard a été ouvert à la circulation le 15 avril dernier.

Les places de parking sont accessibles à tous les usagers de la route souhaitant se stationner à proximité des commerces en centre-ville.

Néanmoins, il vous faudra vous munir d'un disque de stationnement car, en application des arrêtés municipaux n°50/2024 et 51/2024, ce parking est situé en zone bleue et fait partie de ces stationnements réglementés. Il est donc autorisé et gratuit, mais sous certaines conditions : de 7h à 22h, sur les emplacements matérialisés au sol. En dehors de ces horaires, des bornes automatiques fermeront l'accès au parking qui sera donc inaccessible.

Le stationnement prolongé ou permanent sur l'une de ces places par un véhicule est interdit.

Il pourra faire l'objet d'une mise en fourrière sur décision de la Police Municipale.



Liens utiles

[Arrêté de stationnement réservé aux titulaires de la carte de stationnement GIC ou GIG 13 rue Jules Picard](#)

[Arrêté de stationnement portant instauration d'une zone bleue parking 13 rue Jules Picard](#)